

Note de service

Destinataires : Gestionnaires, équipes de soins, équipes médicales, membres du personnel

Expéditeurs : Dre Martine Leblanc, Directrice des services professionnels
DGA - Santé physique
Dr Xavier Marchand-Sénécal, microbiologiste-infectiologue
Steeve Gauthier, directeur adjoint
Isabelle Tremblay, coordonnatrice clinico- administrative
Coordination de la prévention et contrôle des infections

Date : 3 janvier 2025

Objet : Reprise du port de masque de procédure

**Installations : Hôpital Santa Cabrini Ospedale (HSCO)
Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR)**

Bonjour,

Nous constatons que la situation épidémiologique quant à la circulation des virus respiratoires est en hausse. Quelques éclosions et hautes surveillances ont été déclarées dans les derniers jours. Pour cette raison, le port du masque de procédure est réintroduit dans certains secteurs.

Le port du masque de procédure est désormais obligatoire pour :

- Les unités de soins, les urgences et les secteurs cliniques (radiologie, médecine nucléaire, hémodialyse, endoscopie, etc.);
- Les cliniques externes en hémato-oncologie, incluant les salles d'attente et la clinique de transfusion;
- La clinique de greffe rénale.

Il est toutefois possible de retirer le masque lorsque vous êtes dans une aire où il n'y a pas d'usager.

Le port du masque est facultatif, mais recommandé pour

- Les cliniques externes à l'exception de celles mentionnées plus haut;
- Les endroits hors unités de soins et les aires non cliniques. (Exemple rez-de-chaussée, cafétéria, salle de réunion, etc.)



À noter que le port du masque N95 reste obligatoire en présence d'un cas suspecté ou confirmé de COVID-19 ainsi que sur les unités en éclosion pour la COVID-19.

Consulter le tableau résumant les indications pour le port universel du masque de procédure. [Chemin sur l'intranet : Soins et services / Services professionnels / Prévention des infections / Mesures et précautions / Tableaux – Port du masque](#)

Merci pour votre habituelle collaboration.

TABLEAU RÉSUMANT LES INDICATIONS POUR LE PORT UNIVERSEL DU MASQUE DE PROCÉDURE
TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ (TdeS) ET MEMBRES DU PERSONNEL, BÉNÉVOLES, VISITEURS, PROCHES-AIDANTS (PA), USAGERS
Hôpitaux de soins aigus (Hôpital Maisonneuve-Rosemont et Hôpital Santa Cabrini Ospedale)

Secteurs	Types de soins/services	Port du masque de procédure	Précisions
Aux entrées des hôpitaux	Entrées	Facultatif	Lors d'éclosion de COVID-19 : le masque N95 est requis en remplacement du masque de procédure, selon les directives du SPCI-SST
Urgences et unités d'hospitalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Postes infirmiers • Aires de soins • Corridors des unités de soins • Salles d'attente • Autres services présents sur une unité de soins (Physiothérapie, ergothérapie, services sociaux, etc.) 	Obligatoire pour les visiteurs et les travailleurs de la santé Usagers : si toléré	
	Salles de pause et pièces <u>fermées</u> occupées par des professionnels seulement	Facultatif	Lorsque le masque n'est pas requis, le choix individuel de le porter doit être respecté.
Secteurs cliniques	<ul style="list-style-type: none"> • Hémodialyse • Services diagnostiques (Ex. : radiologie, hémodynamie, endoscopie, médecine nucléaire, etc.) • Les cliniques externes en hémato-oncologie, la clinique de greffe rénale incluant les salles d'attente 	Obligatoire pour les visiteurs et les travailleurs de la santé Usagers	
	• Les cliniques externes excluant celles mentionnées plus haut	Facultatif	
Secteurs non cliniques	Laboratoire, pharmacies, bureaux fermés ou autres endroits non fréquentés par les usagers	Facultatif	
	Services ou corridors administratifs (ex. : services alimentaires, secteurs de l'hygiène et salubrité, services techniques, informatiques, archives et tout autre service)		
	Salles de rencontre et salles de formation Cafétéria Secteurs hors unité de soins (Exemple rez-de-chaussée des centres hospitaliers)		